

Le 22 septembre 2011

September 22, 2011

Coram : La juge en chef McLachlin et les
juges Deschamps et Charron

Coram: McLachlin C.J. and Deschamps and
Charron JJ.

ENTRE :

BETWEEN:

Claude Provost

Claude Provost

Demandeur

Applicant

- et -

- and -

Conseil de la magistrature du Québec et
Comité d'enquête formé par une décision du
conseil de la magistrature du 11 octobre
2007 ainsi que chacun de ses membres en
leur qualité de membre de ce comité

Conseil de la magistrature du Québec and
Comité d'enquête formé par une décision du
conseil de la magistrature du 11 octobre 2007
ainsi que chacun de ses membres en leur
qualité de membre de ce comité

Intimés

Respondents

JUGEMENT

JUDGMENT

La demande d'autorisation d'appel de
l'arrêt de la Cour d'appel du Québec
(Montréal), numéro 500-09-020141-099,
2011 QCCA 550, daté du 23 mars 2011, est
rejetée sans dépens.

The application for leave to appeal from the
judgment of the Court of Appeal of Quebec
(Montréal), Number 500-09-020141-099,
2011 QCCA 550, dated March 23, 2011, is
dismissed without costs.

J.C.C.
C.J.C.